

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 19 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 AOÛT 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, SADJI Papa, SI HASSEN Kim, SIPHON Kevin, BORN Yves, HENSSIEN Elodie, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

CLAUSMANN Francis	donne pouvoir VERONA Claude
GARCIA David	donne pouvoir à SI HASSEN Kim
DESCAMPS Amandine	donne pouvoir à BUIS Alain
NGUYEN Olivia	donne pouvoir à BIZE Sandrine
PHILIBIN KAYSER Alicia	donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : SIPHON Kevin

2026 – 069 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ce règlement intérieur du conseil municipal, tel qu'annexé.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité,

VALIDE le règlement intérieur du conseil municipal, tel qu'annexé.

Pour : 22

Contre : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin SIPHON

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 août 2026
Le Maire,
Claude VERONA



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 19 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 AOÛT 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, SADJI Papa, SI HASSEN Kim, SIPHON Kevin, BORN Yves, HENSSIEN Elodie, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

CLAUSMANN Francis	donne pouvoir VERONA Claude
GARCIA David	donne pouvoir à SI HASSEN Kim
DESCAMPS Amandine	donne pouvoir à BUIS Alain
NGUYEN Olivia	donne pouvoir à BIZE Sandrine
PHILIBIN KAYSER Alicia	donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : SIPHON Kevin

**2026 – 070 MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX
SCOLAIRE, EXTRA-SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique que le règlement actuel voté le 28 janvier 2026, a nécessité une mise à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires, organisationnelles et opérationnelles constatées par les services municipaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider la modification du règlement intérieur des services municipaux scolaire, extra-scolaire et périscolaire, tel qu'annexé.

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité**,

VALIDE la mise à jour du règlement intérieur des services municipaux scolaire, extra-scolaire et périscolaire, tel qu'annexé.

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin SIPHON



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 août 2026
Le Maire,
Claude VERONA



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 19 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 AOÛT 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, SADJI Papa, SI HASSEN Kim, SIPHON Kevin, BORN Yves, HENSSIEN Elodie, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

CLAUSMANN Francis	donne pouvoir VERONA Claude
GARCIA David	donne pouvoir à SI HASSEN Kim
DESCAMPS Amandine	donne pouvoir à BUIS Alain
NGUYEN Olivia	donne pouvoir à BIZE Sandrine
PHILIBIN KAYSER Alicia	donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : SIPHON Kevin

2026 – 071 MISE A JOUR DU REGLEMENT DU CENTRE CULTUREL MARC BRINON

Monsieur le Maire explique qu'il apparaît nécessaire de procéder à une mise à jour du règlement intérieur du Centre culturel Marc BRINON.

En effet, plusieurs dispositions nécessitent aujourd'hui des ajustements afin de mieux répondre aux réalités de fonctionnement actuelles de l'établissement.

Par ailleurs, le renouvellement de l'équipe municipale justifie également une révision de ce document afin de l'adapter aux orientations et à l'organisation mises en place par la nouvelle mandature.

Cette mise à jour est également rendue nécessaire par le changement de maire, le règlement actuellement en vigueur portant encore la signature du précédent maire, laquelle doit être remplacée afin de garantir la conformité et l'actualité du document.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider la mise à jour du règlement intérieur du Centre Culturel, en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité,

VALIDE la mise à jour du règlement intérieur du Centre Culturel en annexe.

Pour : 22

Abstention : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET,
PHILIBIN KAYSER)

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin SIPHON



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 août 2026
Le Maire,
Claude VERONA



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 19 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 AOÛT 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, SADJI Papa, SI HASSEN Kim, SIPHON Kevin, BORN Yves, HENSSIEN Elodie, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

CLAUSMANN Francis	donne pouvoir VERONA Claude
GARCIA David	donne pouvoir à SI HASSEN Kim
DESCAMPS Amandine	donne pouvoir à BUIS Alain
NGUYEN Olivia	donne pouvoir à BIZE Sandrine
PHILIBIN KAYSER Alicia	donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : SIPHON Kevin

2026 – 072 MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACTIVITE « DANSE »

Monsieur le Maire explique qu'il apparaît nécessaire de procéder à une mise à jour du règlement intérieur de l'activité « Danse ».

En effet, plusieurs dispositions nécessitent aujourd'hui des ajustements afin de mieux répondre aux réalités de fonctionnement actuelles de cette activité.

Cette mise à jour est également rendue nécessaire par le changement de maire, le règlement actuellement en vigueur portant encore la signature du précédent maire, laquelle doit être remplacée afin de garantir la conformité et l'actualité du document.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider la mise à jour du règlement intérieur de l'activité « Danse », en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

VALIDE la mise à jour du règlement intérieur de l'activité « Danse », en annexe.

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin SIPHON



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 août 2026
Le Maire,
Claude VERONA



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 19 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 AOÛT 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, SADJI Papa, SI HASSEN Kim, SIPHON Kevin, BORN Yves, HENSSIEN Elodie, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

CLAUSMANN Francis	donne pouvoir VERONA Claude
GARCIA David	donne pouvoir à SI HASSEN Kim
DESCAMPS Amandine	donne pouvoir à BUIS Alain
NGUYEN Olivia	donne pouvoir à BIZE Sandrine
PHILIBIN KAYSER Alicia	donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : SIPHON Kevin

**2026 – 073 INSTAURATION D'UNE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PRIVATIVE
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la nécessité d'encadrer les occupations du domaine public ;

Considérant que toute occupation privative du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable et donner lieu au paiement d'une redevance ;

Considérant la volonté de la commune d'harmoniser et de clarifier les conditions d'occupation du domaine public ;

Monsieur le Maire dit qu'il convient d'instituer une redevance pour toute occupation privative, même temporaire, du domaine public communal.

Article 1 – Occupations concernées

La redevance s'applique notamment aux occupations listées en annexe.

Article 2 – Modalités de calcul

La redevance est calculée selon :

- La surface occupée,
- La durée d'occupation,
- La nature de l'activité,
- La gêne occasionnée.

Article 3 – Tarifs

Les tarifs applicables sont définis dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 4 – Exonérations

Sont exonérés du paiement de la redevance :

- Les associations locales à but non lucratif dans le cadre d'activités culturelles, sportives ou caritatives sous réserve de l'accord des services municipaux.
- Les manifestations culturelles ou événements organisés par la commune ;
- Les services publics ou opérateurs publics, lorsque l'occupation est liée à leur mission ;
- Les occupations de riverains de très courte durée, inférieures à 24 heures, ne générant pas de gêne significative.

Toute exonération doit être expressément mentionnée dans l'autorisation délivrée.

Article 5 – Autorisations

Toute occupation doit faire l'objet d'une autorisation écrite (AOT, permis de stationnement, permission de voirie, arrêté de voirie).

L'occupant doit respecter les prescriptions de sécurité, d'accessibilité et de propreté.

Article 6 – Occupations sans autorisation

Toute occupation du domaine public sans autorisation ou en dépassement de l'autorisation délivrée entraînera :

- Le retrait immédiat des installations aux frais de l'occupant,
- La facturation d'une redevance majorée de 100 %,
- Des poursuites conformément aux textes en vigueur.

Article 7 – Recouvrement

La redevance est recouvrée par le comptable public sur la base des titres émis par l'ordonnateur.

Article 8 – Entrée en vigueur

La présente délibération entre en vigueur le 1^{er} septembre 2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'instituer une redevance pour toute occupation privative, même temporaire, du domaine public communal et de faire appliquer les tarifs tels que définis dans le tableau en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité,

DECIDE d'instituer une redevance pour toute occupation privative, même temporaire, du domaine public communal et de faire appliquer les tarifs tels que définis dans le tableau en annexe.

Pour : 22

Contre : 7 (BORN, HENSSIEN, CRUCY, BERTIN MELLOTT, DUBREUIL, VERNET, PHILIBIN KAYSER)

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin SIPHON



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 août 2026
Le Maire,
Claude VERONA



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 19 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 AOÛT 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, SADJI Papa, SI HASSEN Kim, SIPHON Kevin, BORN Yves, HENSSIEN Elodie, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

CLAUSMANN Francis	donne pouvoir VERONA Claude
GARCIA David	donne pouvoir à SI HASSEN Kim
DESCAMPS Amandine	donne pouvoir à BUIS Alain
NGUYEN Olivia	donne pouvoir à BIZE Sandrine
PHILIBIN KAYSER Alicia	donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : SIPHON Kevin

**2026 – 074 DEMANDE DE DOTATIONS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE MARNE ET GONDOIRE**

Lors du conseil communautaire de Marne et Gondoire du 4 mai 2026, les élus communautaires ont voté le renouvellement du dispositif du Fonds de Concours pour la Transition Ecologique du Territoire.

Pour 2026, ce fonds est alimenté à hauteur de 1,5 M€.

Ce fonds entend accompagner les communes dans le changement climatique et participer à l'atténuation en termes d'impact sur les gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou encore le patrimoine naturel.

La commune sollicite donc une aide financière de Marne et Gondoire, au titre du Fonds de Concours à la Transition Ecologie pour les deux projets suivants :

1. Réduction et Eclairage Public LED
2. Installation de panneaux photovoltaïques :
 - Sur le Groupe Scolaire Marie Curie
 - Sur le Groupe Scolaire Edouard Thomas
 - Sur le Groupe Scolaire Pierre Villette

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DEMANDE la participation de Marne et Gondoire de 25% au titre du Fonds de Concours à la Transition Ecologie pour le projet d'installation d'ampoules LED et de réduction de l'intensité de l'éclairage public LED dont les travaux estimés s'élèvent à 212 677,90 € HT soit, **53 169,48 € HT** de subvention.

DEMANDE la participation de Marne et Gondoire de 25% au titre du Fonds de Concours à la Transition Ecologie pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les trois groupes scolaires de la commune : Marie Curie, Edouard Thomas et Pierre Villette dont les travaux estimés s'élèvent pour un montant total de **349 098,90 € HT**, soit **87 274,73 € HT** de subvention.

ARRETE le plan de financement tel qu'annexé.

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin SIPHON



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 août 2026
Le Maire,
Claude VERONA



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 19 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 AOÛT 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, SADJI Papa, SI HASSEN Kim, SIPHON Kevin, BORN Yves, HENSSIEN Elodie, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

CLAUSMANN Francis	donne pouvoir VERONA Claude
GARCIA David	donne pouvoir à SI HASSEN Kim
DESCAMPS Amandine	donne pouvoir à BUIS Alain
NGUYEN Olivia	donne pouvoir à BIZE Sandrine
PHILIBIN KAYSER Alicia	donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : SIPHON Kevin

**2026 – 075 DEMANDE DE DOTATION AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE AU
TITRE DU « CONTRAT ENERGIE »**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des projets suivants, la commune sollicite l'aide financière de la Région Ile de France pour l'année 2026 :

1. Réduction et Eclairage Public LED
2. Installation de panneaux photovoltaïques :
 - Sur le Groupe Scolaire Marie Curie
 - Sur le Groupe Scolaire Edouard Thomas
 - Sur le Groupe Scolaire Pierre Villette

En effet, dans le contexte énergétique actuel et, dans la volonté du développement des énergies renouvelables, la commune souhaite installer ces panneaux photovoltaïques afin de produire une énergie renouvelable localement, réduire les dépenses énergétiques de la commune et contribuer à la transition écologique.

Cette action est incluse dans le CRTE (Contrat de relance et de transition écologique).

Il convient donc d'inscrire ces actions dans une programmation annuelle, afin d'obtenir des subventions nécessaires à leurs réalisations.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le 03/09/26

ID : 077-217704386-20260826-DELIB_2026_075-DE

DEMANDE la participation de la Région Ile de France de 50% au titre du Contrat Energie pour le projet d'installation d'ampoules LED et de réduction de l'intensité de l'éclairage public LED dont les travaux estimés s'élèvent à **212 677,90 € HT** soit, **106 338,95 € HT** de subvention

DEMANDE la participation de la Région Ile de France de 50% au titre du Contrat Energie pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les trois groupes scolaires de la commune : Marie Curie, Edouard Thomas et Pierre Villette dont les travaux estimés s'élèvent pour un montant total de **349 098,90 € HT**, soit **174 549,45 € HT** de subvention.

ARRETE le plan de financement tel qu'annexé.

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin SIPHON



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 août 2026
Le Maire,
Claude VERONA



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 19 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 AOÛT 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, SADJI Papa, SI HASSEN Kim, SIPHON Kevin, BORN Yves, HENSSIEN Elodie, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

CLAUSMANN Francis	donne pouvoir VERONA Claude
GARCIA David	donne pouvoir à SI HASSEN Kim
DESCAMPS Amandine	donne pouvoir à BUIS Alain
NGUYEN Olivia	donne pouvoir à BIZE Sandrine
PHILIBIN KAYSER Alicia	donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : SIPHON Kevin

**2026 – 076 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE
AU TITRE DU FONDS D'URGENCE « CANICULE »**

Monsieur le Maire explique que le Conseil régional d'Île-de-France a créé un fonds d'urgence « Canicule » destiné à accompagner les communes franciliennes dans le financement des dépenses rendues nécessaires par les épisodes de fortes chaleurs.

Il indique que ce dispositif permet de financer, à hauteur de 70 % des dépenses éligibles, l'acquisition d'équipements destinés à améliorer le confort thermique des bâtiments accueillant du public, tels que des climatiseurs mobiles ou fixes, des brumisateurs ou tout autre équipement de rafraîchissement, pour les achats réalisés entre le 15 juin et le 15 septembre 2026.

Considérant les besoins de la commune en matière d'adaptation aux épisodes de canicule, il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de la Région Île-de-France une subvention au titre du fonds d'urgence « Canicule » afin de contribuer au financement des équipements acquis.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Île-de-France au titre du fonds d'urgence « Canicule » ;

Envoyé en préfecture le 31/08/2026

Reçu en préfecture le 31/08/2026

Publié le 03/09/26

ID : 077-217704386-20260826-DELIB_2026_076-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention ainsi qu'à son suivi.

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin SIPHON



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 août 2026
Le Maire,
Claude VERONA



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 19 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA
SEANCE DU 26 AOÛT 2026**

Président : Monsieur VERONA Claude

Étaient présents :

BIZE Sandrine, DERE Philippe, BAUDOUX Violette, BUIS Alain, MANCEAUX Martine, DE Marie-Paule, PIGNARD Frédéric, FORQUIGNON Jean-Louis, METTE Muriel, COMBE Eric, DASSIE Béatrice, LOIRET Laurence, ANTOINE Olivier, CABRINHA Nathalie, SADJI Papa, SI HASSEN Kim, SIPHON Kevin, BORN Yves, HENSSIEN Elodie, CRUCY Thibault, BERTIN MELLOTT Alexandra, DUBREUIL Florian, VERNET Maxence.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

CLAUSMANN Francis	donne pouvoir VERONA Claude
GARCIA David	donne pouvoir à SI HASSEN Kim
DESCAMPS Amandine	donne pouvoir à BUIS Alain
NGUYEN Olivia	donne pouvoir à BIZE Sandrine
PHILIBIN KAYSER Alicia	donne pouvoir à DUBREUIL Florian

Secrétaire de séance : SIPHON Kevin

2026 – 077 FIXATION DU COÛT HORAIRE D'INTERVENTION DU REGISSEUR MUNICIPAL « SON ET LUMIERE »

Dans le cadre de la mise à disposition des équipements et installations communales, certaines sociétés, associations, organismes ou autres utilisateurs peuvent être amenés à solliciter l'intervention d'un régisseur municipal pour assurer l'exploitation, la gestion et l'accompagnement technique des équipements « son et lumière ».

Monsieur le Maire propose de fixer le coût horaire d'intervention du régisseur municipal « son et lumière » à 54 € de l'heure.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE le coût horaire d'intervention du régisseur municipal « son et lumière » à 54 € de l'heure.

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin SIPHON



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre tous les membres
de l'équipe majoritaire présents à cette séance
POUR EXTRAIT CONFORME
À Saint-Thibault-des-Vignes, 27 août 2026
Le Maire,
Claude VERONA

